

Paris, le 26 avril 2012

N° 11-12

TANZANIE

Exercice du droit de préemption sur Mnazi Bay



Maurel & Prom annonce la signature de l'accord portant sur l'exercice du droit de préemption des intérêts de Cove Energy dans la concession de Mnazi Bay en Tanzanie.

La transaction porte sur un montant de 18,9 millions de dollars, qui seront payés à Wentworth. Un montant complémentaire maximum de 5,1 millions de dollars s'ajoutera à cette somme si la future production de gaz dépasse certains seuils. Cet accord est soumis à l'accord préalable des Autorités locales.

Suite à cette transaction, les différents intérêts dans Mnazi Bay se répartiront comme suit :

	Développement et production	Exploration
M&P (opérateur)	48,06 %	60,075 %
Wentworth	31,94 %	39,925 %
TPDC	20,00 %	-

Plus d'informations : www.maureletprom.fr

Communication :

INFLUENCES

☎ : 01 42 72 46 76

✉ : communication@agence-influences.fr

Ce document peut contenir des prévisions concernant la situation financière, les résultats, les activités et la stratégie industrielle de Maurel & Prom. Par leur nature même, les prévisions comportent des risques et des incertitudes dans la mesure où elles se fondent sur des événements ou des circonstances dont la réalisation future n'est pas certaine. Ces prévisions sont effectuées sur la base d'hypothèses que nous considérons comme raisonnables mais qui pourraient néanmoins s'avérer inexactes et qui sont tributaires de certains facteurs de risques tels que les variations du cours du brut ; les variations des taux de change ; les incertitudes liées à l'évaluation de nos réserves de pétrole ; les taux effectifs de production de pétrole ainsi que les coûts associés ; les problèmes opérationnels ; la stabilité politique ; les réformes législatives et réglementaires ou encore les guerres, actes de terrorisme ou sabotages.